

Compte-rendu de la séance du conseil municipal Du 12 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de ALLOINAY, dûment convoqués en date du 7 octobre 2021, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie de Gournay-Loizé, sous la présidence de M. Bernard CHARTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Bernard CHARTIER, Daniel RAYNEAU, Jean-Marie VAIE, Éric GOUINAUD, Maguy LUCQUIAUD, Daniel CHOLLET, Damien GOURICHON, Daniel MINOT, Nadine RENAUD, Francine BRUN, Monique GOUDIN, Jean-Guy RAFFOUX, Maciej SIUREK.

Absentes et excusées : Mmes Jennifer TERNY, Dolorès VINCELOT (a donné pouvoir à Monique GOUDIN), Aurélie GUÉRIN, Sandrine TIREAU (a donné pouvoir à Francine BRUN), Alexandra OLIVET.

Secrétaire de séance : Mr Maciej SIUREK

Ordre du jour :

- Intervention de Mrs Rémy VIAUD et Pierre MORA
- Location logement 19 rue du centre à Gournay
- Cimetières : devis géomètre
- Logiciel gestion cimetières
- Prolongation de la fermeture de la salle polyvalente de Gournay
- RIFSEEP
- Consommation électricité des machines à pain depuis l'installation
- Forfait annuel consommation électricité des machines à pain
- Location salle des fêtes de Les Alleuds pour des séances de yoga
- 11 novembre
- Questions diverses

Intervention de Mrs Rémy VIAUD et Pierre MORA

Mr le maire laisse la parole aux représentants de la SAEM 3D Energies : Mr Rémy VIAUD, Directeur et Mr Pierre MORA, responsable du développement éolien, qui a travaillé sur les deux projets des Raffauds.

Un tour de table est effectué pour présenter tous les participants à cette réunion.

3D Energies, production d'énergies renouvelables, est l'une des filiales du SIEDS et intervient sur six sites dans le département :

- Les Raffauds sur Alloinay
- La Tourette : Paizay le Tort – Lusseray
- Le Teillat : Saint-Romans – Celles sur Belle
- Les Taillées : Champdeniers Saint Denis
- Mauzé-Thouarsais
- Prochainement sur Voulmentin

Le SIEDS, syndicat créé par les communes en 1923, (aucun actionnaire privé), distribue 11 millions/an d'aides aux collectivités : éclairage public, aides isolation bâtiments communaux....

3D Energies regroupe 3 pôles : administratif, exploitation et développement et intervient uniquement sous mandat des communes avec l'aval du conseil municipal.

La consommation électrique augmente. La demande va doubler en 2032 par rapport à 2021. Par conséquent le gouvernement doit développer l'électricité, c'est une nécessité. Dans la circulaire Pompili, il est indiqué qu'un zonage sera fait au niveau régional.

Il en ressort, maintenant un démarchage foncier agressif de la part des opérateurs privés, notamment Volkswind, sans l'accord des collectivités. La délibération de la commune n'est plus obligatoire. Il y a un danger de forte densification de la zone actuelle et la maîtrise quasi nulle des collectivités.

Actuellement, les propriétaires ont un bail de 20 ans renouvelable. A terme, soit il y a arrêt du fonctionnement de la machine, soit elle est remplacée. Par ses démarches, Volkswind veut bloquer 3D Energies en présentant un système d'études pour remplacer les machines actuelles et se présente comme envoyé par ces derniers qui sont à la limite d'aller en procès.

3D Energies propose donc de sécuriser le foncier avec l'accord de la commune et que cette dernière puisse garder la main.

3D Energies entame également une réflexion sur le repowering du parc éolien actuel, pour l'échéance 2031-2035 :

- Changement des pales et de la turbine
- Changement de la machine : ce qui entraîne une nouvelle autorisation et une enquête publique, en concertation avec la commune.

3D Energies propose aux élus de faire une réunion pour rencontrer les personnes concernées, puis :

Etape 1 : rencontrer les propriétaires qui ont un contrat avec 3D Energies, avec proposition de signature de nouveaux contrats

Etape 2 : voir les propriétaires voisins pour sécuriser le secteur foncier par le versement de loyers éoliens.

Une question est posée par rapport aux retombées financières pour la commune. 3D Energies répond que dans un premier temps, il faut sécuriser la démarche puis dans un second temps la question financière sera abordée, en rappelant que le syndicat défend les intérêts de la commune. Il rappelle également que d'autres zones sont éligibles sur la commune.

Départ de Mrs VIAUD et MORA à 21 h 30.

Avant de reprendre le cours de la séance, Mr le maire veut souhaiter la bienvenue à Francine BRUN, seule nouvelle conseillère élue en 2020 présente ce jour, pour le retour de l'assemblée dans la mairie de Gournay, suite aux nouvelles directives.

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Mr le maire revient sur quelques points du procès-verbal de la précédente réunion.

- Logement 22 bis rue du centre : il y a des demandes de location pour ce logement ; divers travaux y seront effectués avant de le mettre à la location.

- Aurélie GUÉRIN avait demandé lors d'une précédente réunion, que soit installée une poubelle au niveau de la table sise à la route de La Coussardière. Pour le moment, la table ayant été détruite, elle sera remise en état dans le courant de l'hiver.

LOCATION DU LOGEMENT 19 RUE DU CENTRE A GOURNAY

Les travaux du logement situé 19 rue du centre à Gournay étant bientôt terminés, Il sera loué à partir du 1^{er} décembre 2021, à Mr Thibault MELLERIN et Mme Jennifer AIGRET, pour un montant de 400 €, payable d'avance. Un dépôt de garantie de 400 € sera demandé.

La visite de ce logement qui devait avoir lieu avant cette réunion est reportée lors de la prochaine séance.

Mr le maire envisage de demander aux trois agents d'entretien des locaux de faire le ménage dans ce logement.

DEVIS GEOMETRE : PLANS DES CIMETIERES

Il est nécessaire de faire des plans des cimetières parce que ceux qui existent ne sont pas fiables ou pas adaptés pour une gestion correcte ainsi que pour l'acquisition d'un logiciel cimetière.

La SELARL Céline METAIS, géomètre-expert, a donc proposé des devis pour l'établissement d'un plan topographique pour chaque cimetière de la commune qui ont été acceptés par le conseil municipal :

Désignation	Prix TTC
Cimetière de Gournay	1 487.52
Cimetière de Loizé	1 241.04
Cimetière de Les Alleuds	1 429.20

Il faudra prévoir l'intervention de la SELARL Céline MÉTAIS chez Mr Francis BEGUIN, pour faire un bornage au niveau de la rue. Ce dernier prendra les frais à sa charge.

DEVIS LOGICIEL GESTION FUNERAIRE

Les agents doivent gérer, actuellement, 3 cimetières sur la commune, avec un fonctionnement et des outils non adaptés.

L'entreprise 3D Ouest, basée à Lannion (22), a fait une proposition afin que la commune puisse se doter d'un logiciel de gestion des cimetières.

L'offre retenue est la suivante :

	Prix HT	Prix TTC
Licences et paramétrage	550.00 €	660.00 €
Formation	300.00 €	360.00 €
Cartographie	1 450.00 €	1 740.00 €
Maintenance annuelle	300.00 €	360.00 €
Total devis	2 600.00 €	3 120.00 €

PROLONGATION DE LA FERMETURE DE LA SALLE POLYVALENTE DE GOURNAY

En raison des travaux prévus à la salle polyvalente de Gournay dans le courant de l'année 2021, la décision, lors de la séance du 8 juin 2021, avait été prise de fermer cet établissement jusqu'au 31 décembre 2021. En raison du retard pris pour les travaux, ceux-ci devant commencer courant octobre pour deux entreprises et en janvier pour la troisième, la salle polyvalente restera fermée jusqu'au 30 avril 2022.

MODIFICATION DU R.I.F.S.E.E.P.

Les modifications suivantes ont été apportées :

 **Vu la délibération du 7 novembre 2018 concernant la mise en œuvre du RIFSEEP**

 **Vu l'avis du Comité Technique en date du 7 septembre 2021**

Considérant la nécessité de mettre à jour les modalités de maintien de l'I.F.S.E. concernant l'indisponibilité physique

Considérant la modification des bénéficiaires de l'I.F.S.E. et du C.I.A.

Considérant l'augmentation des plafonds du C.I.A.

1/ BENEFCIAIRES :

- ✓ **Agents stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,**
- ✓ **Agents titulaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel**
- ✓ **Agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel sur emploi permanent ou sur emploi non permanent**

6/ LES MODALITES DE MAINTIEN OU DE SUPPRESSION DE L'I.F.S.E. :

L'IFSE est maintenue à 100 % en cas de maladie ordinaire rémunérée à 100 %, à 50 % en cas de maladie ordinaire rémunérée à 50 %, à 100 % en cas de maternité, paternité, **accueil de l'enfant**, adoption, maladie professionnelle, accident de service, **accident de trajet. Lorsqu'un agent est à temps partiel thérapeutique, l'I.F.S.E. sera versée au prorata du temps de travail effectué.**

9/ LA DATE D'EFFET :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au **1^{er} novembre 2021.**

I. MISE EN PLACE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (C.I.A.)

1/ PRINCIPE :

Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) sera versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel.

2/ BENEFICIAIRES :

- ✓ **Agents stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel**
- ✓ Agents titulaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel
- ✓ Agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel sur emploi permanent ou sur emploi non permanent.

3/ DETERMINATION DES GROUPES DE FONCTIONS ET DES MONTANTS MAXIMA :

Chaque part du C.I.A. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés et applicables aux fonctionnaires de l'État.

Chaque cadre d'emplois repris, ci-après, est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants.

Les montants sont établis pour un agent à temps complet. Ils sont donc réduits au prorata de la durée de travail effectuée pour les agents exerçant leur activité à temps partiel ou à temps non complet.

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Secrétariat de mairie et régisseur Secrétariat de mairie et mandataire sous régie	300 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable du service technique	300 €
Groupe 2	Agent polyvalent technique en milieu rural	300 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
---	--	------------------------------------

GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Agent d'entretien des locaux responsable des commandes	300 €
Groupe 2	Agent polyvalent technique en milieu rural Agent d'entretien des locaux	300 €

6/ DATE D'EFFET :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au **1^{er} novembre 2021** après les entretiens de l'année 2021.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

MACHINES A PAIN : CONSOMMATION ELECTRICITE

La boulangerie AIRAULT de Sauzé-Vaussais, a installé deux distributeurs de pain en 2017, un à Gournay et un sur Les Alleuds et en 2019, un à Loizé.

M. AIRAULT a précisé que l'électricité consommée par ces machines serait remboursée à la commune. Cette dernière, par délibération en date du 22 novembre 2017, avait décidé que les relevés des compteurs seraient effectués une fois par an et pour la première année, de ne pas demander de dédommagement.

Les relevés qui ont été effectués dernièrement, correspondent à la consommation depuis 2018.

Un forfait de 1 000 € soit demandé à Mr AIRAULT, pour le règlement de la consommation d'électricité depuis 2018.

MACHINES A PAIN : FORFAIT ANNUEL ELECTRICITE

La boulangerie AIRAULT de Sauzé-Vaussais a installé trois machines à pain, en précisant que la consommation d'électricité serait remboursée à la commune.

Il sera demandé, chaque année, en octobre, un forfait de 300 € pour la consommation d'électricité des trois machines à pain de la commune à la boulangerie AIRAULT.

YOGA : LOCATION DE LA SALLE DES FETES DE LES ALLEUDS

Le conseil municipal accepte de louer la salle des fêtes de Les Alleuds à Mme Sheila HARRIS, pour un montant de 100 € par mois, pour y pratiquer des séances de yoga trois fois par semaine : mardi, mercredi et jeudi.

11 NOVEMBRE

Les élus souhaitent reprendre les habitudes d'avant covid pour les cérémonies du 11 novembre. Par conséquent, elles se tiendront à chaque monument aux morts de la commune, à Gournay, à Loizé et à Les Alleuds à 11 h 30 et seront suivies d'un vin d'honneur sur chaque site.

QUESTIONS DIVERSES

SIVU : Les agents du SIVU ont fait du goudron pendant trois semaines sur la commune : La Boudranche, route de Bataillé à Chaignepain, La Gaillochonnière, le parking de Gournay, le parking devant chez Mr MOUNIER à Loizé. Ils doivent encore intervenir à Bataillé et à côté de l'école devant chez Mr FOURNET. Le point sur le droit de tirage sera ensuite effectué.

SMAEP 4B : le syndicat d'eau effectue actuellement des travaux sur le réseau à Bataillé. Il est fait remarquer que les routes devraient être barrées. Les panneaux ne sont pas installés et par conséquent des véhicules circulent au milieu des travaux.

D'autre part, le syndicat a prévu des travaux à La Coussardière. L'ouverture des plis de l'appel d'offres se tiendra le 25 octobre.

D 948 : une réunion se tiendra le mardi 19 octobre à Maisonnay. Les propriétaires n'ont toujours pas été indemnisés. Des remarques ont été faites à Mr le maire qui compte bien les faire remonter.

Conseil d'école : Il se tiendra au même moment et Mr le maire ne pourra donc pas y assister. Eric GOUINAUD, qui représente Mellois en Poitou, demande à ce que Mr le maire se fasse remplacer, notamment pour les votes.

Cimetières : Mr le maire fait part à l'assemblée qu'il a reçu des félicitations lors des derniers obsèques pour l'entretien des cimetières. Francine BRUN ajoute que dans celui de Gournay, les coins ne sont pas très propres.

Départ : Michèle RAYNEAU va bientôt faire valoir ses droits à la retraite. Il convient de prévoir son remplacement. Il a été demandé aux deux autres agents d'entretien des locaux si elles avaient la possibilité de reprendre ces heures, mais cela n'est pas envisageable. Un recrutement sera donc effectué.

Conseil municipal : la prochaine réunion se tiendra le mardi 16 novembre à 20 heures, avec la visite du logement locatif récemment rénové.

Eolien : Mr le maire a participé à une réunion et confirme que dans la carte du Mellois, il y a toujours un projet sur Gournay et Sompt qui est présent. Les autres concernent Villemain-Loubillé et Villefollet. Il ajoute que si cette carte est validée par le conseil communautaire, le conseil municipal n'aura plus de pouvoir.

Parking de la Croix : Francine BRUN demande à ce que le talus de ce parking soit nettoyé. Mr le maire fait remarquer qu'il y a de nombreuses voitures garées en permanence, ainsi qu'un camping-car. Comment y accéder pour faire l'entretien ?

Stationnement : Maciej SIUREK demande s'il est possible de rapprocher le panneau interdisant le stationnement, rue du couvent, afin d'éviter d'avoir des voitures constamment garées de chaque côté de la rue.

Rythmes scolaires : Éric GOUINAUD informe l'assemblée que la communauté de communes donnera son avis lors de la prochaine réunion et ensuite les conseils d'école feront de même. La tendance serait pour la semaine à quatre jours mais il reviendra à la DASEN de décider. Si le Cellois, qui a gardé la compétence école, souhaite rester à 4.5 jours, toutes les écoles du Mellois conserveront ce rythme.

Le dépouillement du questionnaire qui avait été proposé dans l'été, a révélé que 70 % des enfants ne font pas d'activités extra scolaires et a fait ressortir la déception des parents d'élèves en ce qui concerne les TAP.

Projet de territoire : une réflexion est engagée pour faire émerger les idées, des réunions sont proposées sur tout le territoire. Éric Gouinaud incite chacun à y participer pour ne pas rester en dehors de ce projet.

Mellois en Poitou :

- Gymnases : certains sont gérés par la communauté de communes et d'autres par les communes
- Assainissement : désormais pour bénéficier de ce service il faut téléphoner. L'organisation existante auparavant devait être reconduite, mais à ce jour, rien n'a été mis en place
- Les bacs pour le tri sont en cours d'installation. Il en ressort qu'il y en a beaucoup plus dans les rues. L'assemblée craint les débordements et l'obligation de mettre un agent pour le nettoyage. Elle regrette également le fonctionnement de l'ancienne communauté de communes Cœur du Poitou.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30